



Royaume du Maroc

Certificat sanitaire relatif à l'exportation de viandes
et produits à base de viandes rouges de l'espèce* du Royaume du Maroc vers

I- Informations produit								
I.1. Expéditeur Nom : Adresse : Pays : Téléphone :	I.2. N° de référence du certificat : I.3. Autorité centrale compétente : I.4. Autorité locale compétente :							
I.5. Destinataire Nom : Adresse : Pays : Téléphone :	I.6. Transitaire (s'il y a lieu) :							
I.7. Pays d'origine : I.9. Lieu d'origine : Nom de l'établissement : Numéro d'agrément : Adresse :	I.8. Région, Code (s'il y a lieu) : I.10. Lieu de destination :							
I.11. Lieu de chargement Adresse :	I.12. Date du départ :							
I.13. Moyens de transport ⁽¹⁾ Avion <input type="checkbox"/> Navire <input type="checkbox"/> Wagon <input type="checkbox"/> Véhicule routier <input type="checkbox"/> Autres <input type="checkbox"/> Identification :								
I.14. Température du produit ⁽¹⁾ Ambiante <input type="checkbox"/> Réfrigérée <input type="checkbox"/> Congelée <input type="checkbox"/>	I.15. Quantité totale :	I.16. Nombre total de conditionnements :						
I.17. N° du scellé et n° du conteneur :								
I.18. Produits certifiés aux fins de ⁽¹⁾ Consommation humaine <input type="checkbox"/> Alimentation animale <input type="checkbox"/>								
I.19. Identification des produits								
Dénomination du produit	Type de traitement	Atelier de production/ transformation	Nombre de conditionnements	Type de conditionnement	Poids net	numéro de lot	Date de production	Date de péremption





Royaume du Maroc

II- Renseignements sanitaires:

Je soussigné, vétérinaire officiel, certifie que les produits susmentionnés remplissent les conditions sanitaires suivantes :

- 1) Proviennent d'animaux indemnes de maladies contagieuses et soumis au contrôle des services vétérinaires officiels ;
- 2) proviennent d'animaux qui ont été soumis à des inspections ante et post mortem au sein d'un abattoir agréé et régulièrement contrôlé et ont été reconnues propres à la consommation humaine ;
- 3) ont été préparés/transformés dans un établissement agréé et régulièrement contrôlé par l'autorité compétente ;
- 4) sont exemptes de substances antiseptiques ou autres additifs ou colorants non autorisés ;
- 5) ont été manipulés de façon à éviter tout risque de contamination jusqu'à l'embarquement ;
- 6) sont propres à la consommation humaine ;
- 7) sont en vente libre au Maroc.

Fait àle
(lieu) (date)

Sceau officiel ⁽²⁾

(Nom et prénom en lettres capitales du vétérinaire officiel) ⁽²⁾
(Cachet et signature) ⁽²⁾

* préciser l'espèce animale d'origine de la viande

(1) : Cocher la mention qui convient.

(2) : La couleur du sceau et de la signature doit être différente de celle des autres mentions du certificat.

